

# Note de service

**DESTINATAIRES :** Au personnel de soins, médecins, équipes de la sécurité et gestionnaires du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Maryse Janelle, directrice SAPA volet hébergement

**DATE :** 31 mai 2021

**OBJET :** **PALIER D'ALERTE ORANGE - CHANGEMENT AUX CONSIGNES DE VISITE POUR LES PROCHES AIDANTS DANS LES CHSLD**

---

Le passage de la région des Laurentides au **palier d'alerte orange** amène quelques changements quant aux visites pour les proches aidants dans les CHSLD.

Afin d'assurer une cohérence et éviter des déceptions chez les résidents et leurs proches, nous sollicitons votre collaboration pour assurer le respect strict de ces nouvelles consignes, telles qu'elles sont énoncées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

---

Consignes générales

**Aucun visiteur (à l'intérieur)**  
**3 personnes proches aidantes par jour**  
**1 personne proche aidante à la fois**

**Maximum de 4 personnes proches aidantes identifiées par résident qui peuvent se relayer**  
**Maximum de 5 personnes à l'extérieur, en respectant la distanciation physique de 2 mètres\***

Voir les tableaux : [Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19.](#)

\*Veuillez noter que la prise de rendez-vous est obligatoire pour les visites à l'extérieur et sera autorisée selon les capacités de chaque site. Toute personne en proximité (à moins de deux mètres) d'un résident devra porter un masque, ainsi qu'une protection oculaire. Il est également interdit de partager un repas.

Dans le respect des volontés de la personne proche aidante, il est demandé aux milieux de vie de faire preuve de flexibilité. Le jugement clinique demeure important afin de notamment éviter l'épuisement des personnes proches aidantes. Ainsi, la liste de ces personnes identifiées pourrait être évolutive en s'assurant que les nouvelles personnes proches aidantes soient formées.

Merci de votre collaboration habituelle!